

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/11/2009

Réception par le Prefet : 27/11/2009

Publication : 04/12/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-15-1-8

Séance du vendredi 27 novembre 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

CONCLUSION D'UN NOUVEAU CONTRAT PARTENAIRE AVEC LA SNCF

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le Président à signer le contrat Partenaire avec la SNCF, pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010, déposé sur le bureau de l'assemblée et à encaisser la ristourne correspondante sur l'imputation comptable suivante :

Programme J613 - Millésime 2010 – Chapitre 75 - Fonction 0201 - Nature 7588.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions